

**Commune de
VENDEGIES-AU-BOIS
59607**

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



**PLAN
1/1**

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-4
du Code de l'urbanisme



**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 21/06/2013

Date de mise à jour : 14/09/2016
La mise à jour concerne
la servitude d'alignement EL7 sur la RD 286

ref : Commune de VENDEGIES-AU-BOIS
(59607) - Carte Servitudes.qgs

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp

Email : ddtm-auc@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Batiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
- A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
- EL7 - Alignement
- Canalisation + zone de protection
I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir detail ci-contre
- INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

0 10 km

- Communes du Département du Nord
- Communes du Département du Pas-de-Calais
- Commune de Vendegies-au-bois
- Rayon de 24 Kms autour de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies
- Rayon de 24 Kms autour de l'aérodrome de Cambrai-Epinoy

SERVITUDE T7

